

République française
CANTAL

COMMUNE DE LA ROQUEBROU

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
et publié ou notifié
le 30/04 / 20 26

Séance du 27 avril 2026

Délibération DE_2026_04_17

Date de la convocation: 16/04/2026
Date affichage convocation : 27/04/2026

Membres en exercice : 15

Présents : 12

Votants: 13

Pour: 13

Contre: 0

Abstentions: 0

vingt-sept avril deux mille vingt-six à 19h00 l'assemblée régulièrement
convoquée, s'est réunie sous la présidence de Pascal MALVEZIN

Présent(e)s : Pascal MALVEZIN, Jean-Pierre SALAVERT, Élodie
EYRIGNOUX, Albin FOURNIER, Magalie CONSTANT, Pierre REY,
Norbert FAYON, Nathalie GÉRARD, Cody JOANNY, Jean-Jacques
LABRO, Priscillia NOTH, Isabelle TRINQUIER

Représenté(e)s : Estelle GARCIA représentée par Cody JOANNY

Excusé(e)s : Léa DUPONT, Gilbert FRAYSSE

Absent(e)s :

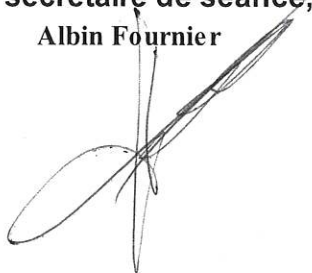
Secrétaire de séance : Albin FOURNIER

Objet: Approbation du procès-verbal de la séance du 9 mars 2026 -

Le procès-verbal de la séance du 9 mars 2026 ayant été communiqué aux membres du conseil municipal, il leur est demandé de l'approuver.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 9 mars 2026.

Le secrétaire de séance,
Albin Fournier



Le Maire,
Pascal Malvezin



Date de transmission de l'acte: 29/04/2026
Date de réception de l'AR: 29/04/2026
015-211500947-DE_2026_04_17-DE
A G E D I



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
et publié ou notifié
le 30 / du / 20 26

Séance du 27 avril 2026

Délibération DE_2026_04_18

Date de la convocation: 16/04/2026

Date affichage convocation :27/04/2026

Membres en exercice : 15

Présents : 12

Votants: 13

Pour: 13

Contre: 0

Abstentions: 0

vingt-sept avril deux mille vingt-six à 19h00 l'assemblée régulièrement
convoquée, s'est réunie sous la présidence de Pascal MALVEZIN

Présent(e)s : Pascal MALVEZIN, Jean-Pierre SALAVERT, Élodie
EYRIGNOUX, Albin FOURNIER, Magalie CONSTANT, Pierre REY,
Norbert FAYON, Nathalie GÉRARD, Cody JOANNY, Jean-Jacques
LABRO, Priscillia NOTH, Isabelle TRINQUIER

Représenté(e)s : Estelle GARCIA représentée par Cody JOANNY

Excusé(e)s : Léa DUPONT, Gilbert FRAYSSE

Absent(e)s :

Secrétaire de séance: Albin FOURNIER

Objet: Approbation du procès-verbal de la séance du 21 mars 2026

Le procès-verbal de la séance du 21 mars 2026 ayant été communiqué aux membres du conseil municipal, il leur est demandé de l'approuver.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 21 mars 2026.

Le secrétaire de séance,
Albin Fournier



Le Maire,
Pascal Malvezin

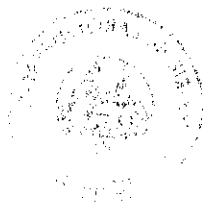


Date de transmission de l'acte: 29/04/2026

Date de réception de l'AR: 29/04/2026

015-211500947-DE_2026_04_18-DE

A G E D I



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
et publié ou notifié
le 30/04/2026

Séance du 27 avril 2026

Délibération DE_2026_04_19

Date de la convocation: 16/04/2026

Date affichage convocation : 27/04/2026

Membres en exercice : 15

Présents : 12

Votants: 12

Pour: 13

Contre: 0

Abstentions: 0

vingt-sept avril deux mille vingt-six à 19h00 l'assemblée régulièrement
convoquée, s'est réunie sous la présidence de Élodie EYRIGNOUX

Présent(e)s : Pascal MALVEZIN, Jean-Pierre SALAVERT, Élodie
EYRIGNOUX, Albin FOURNIER, Magalie CONSTANT, Pierre REY,
Norbert FAYON, Nathalie GÉRARD, Cody JOANNY, Jean-Jacques
LABRO, Priscillia NOTH, Isabelle TRINQUIER

Représenté(e)s : Estelle GARCIA représentée par Cody JOANNY

Excusé(e)s : Léa DUPONT, Gilbert FRAYSSE

Absent(e)s :

Secrétaire de séance : Albin FOURNIER

Objet: Vote du compte financier unique 2025 budget commune -

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'avis de la commission des Finances ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 de la commune de La Roquebrou

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la commune de La Roquebrou ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve le Compte Financier Unique 2025 du budget principal commune

- donne pouvoir à Mr le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires

Date de transmission de l'acte: 30/04/2026

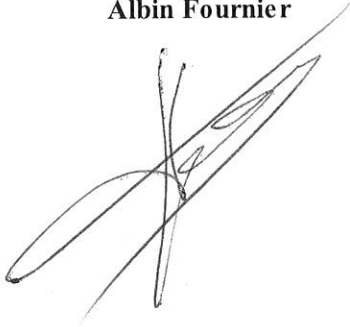
Date de réception de l'AR: 30/04/2026

015-211500947-DE_2026_04_19-DE

A G E D I

présente délibération.

Le secrétaire de séance,
Albin Fournier



Le Maire,
Pascal Malvezin



Date de transmission de l'acte: 30/04/2026
Date de reception de l'AR: 30/04/2026
015-211500947-DE_2026_04_19-DE
A G E D I

République française
CANTAL

COMMUNE DE LA ROQUEBROU

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
et publié ou notifié
le 30/04/2026

Séance du 27 avril 2026

Délibération DE_2026_04_20

Date de la convocation: 16/04/2026

Date affichage convocation : 27/04/2026

Membres en exercice : 15

Présents : 12

Votants: 12

Pour: 12

Contre: 0

Abstentions: 0

vingt-sept avril deux mille vingt-six à 19h00 l'assemblée régulièrement
convoquée, s'est réunie sous la présidence de Élodie EYRIGNOUX

Présent(e)s : Pascal MALVEZIN, Jean-Pierre SALAVERT, Élodie
EYRIGNOUX, Albin FOURNIER, Magalie CONSTANT, Pierre REY,
Norbert FAYON, Nathalie GÉRARD, Cody JOANNY, Jean-Jacques
LABRO, Priscillia NOTH, Isabelle TRINQUIER

Représenté(e)s : Estelle GARCIA représentée par Cody JOANNY

Excusé(e)s : Léa DUPONT, Gilbert FRAYSSE

Absent(e)s :

Secrétaire de séance : Albin FOURNIER

**Objet: Vote du compte financier unique 2025 budget eau
assainissement -**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'avis de la commission des Finances ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 du budget annexe
eau assainissement de La Roquebrou

Vu le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe eau assainissement de La Roquebrou ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la
collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat
synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en
place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui
simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

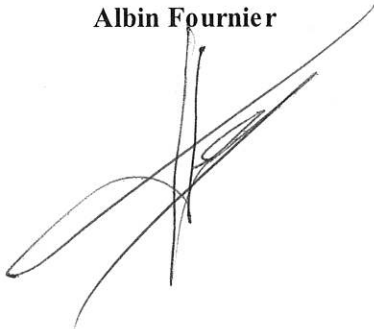
Considérant les éléments susvisés ;

Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote, le conseil municipal, après en avoir délibéré à
l'unanimité :

Date de transmission de l'acte: 29/04/2026
Date de réception de l'AR: 29/04/2026
015-211500947-DE_2026_04_20-DE
A G E D I

- approuve le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe eau assainissement
- donne pouvoir à Mr le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire de séance,
Albin Fournier



Le Maire,
Pascal Malvezin



Date de transmission de l'acte: 29/04/2026
Date de reception de l'AR: 29/04/2026
015-211500947-DE_2026_04_20-DE
A G E D I

République française
CANTAL

COMMUNE DE LA ROQUEBROU

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
et publié ou notifié
le 30 / 04 / 2026

Séance du 27 avril 2026

Délibération DE_2026_04_21

Date de la convocation: 16/04/2026
Date d'affichage convocation : 27/04/2026

Membres en exercice : 15

Présents : 12

Votants: 12

Pour: 12

Contre: 0

Abstentions: 0

vingt-sept avril deux mille vingt-six à 19h00 l'assemblée régulièrement
convoquée, s'est réunie sous la présidence de Élodie EYRIGNOUX

Présent(e)s : Pascal MALVEZIN, Jean-Pierre SALAVERT, Élodie
EYRIGNOUX, Albin FOURNIER, Magalie CONSTANT, Pierre REY,
Norbert FAYON, Nathalie GÉRARD, Cody JOANNY, Jean-Jacques
LABRO, Priscillia NOTH, Isabelle TRINQUIER

Représenté(e)s : Estelle GARCIA représentée par Cody JOANNY

Excusé(e)s : Léa DUPONT, Gilbert FRAYSSE

Absent(e)s :

Secrétaire de séance : Albin FOURNIER

**Objet: Vote du compte financier unique 2025 budget annexe
abattoir -**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'avis de la commission des Finances ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 du budget annexe
abattoir de La Roquebrou

Vu le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe abattoir de La Roquebrou ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la
collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat
synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en
place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui
simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

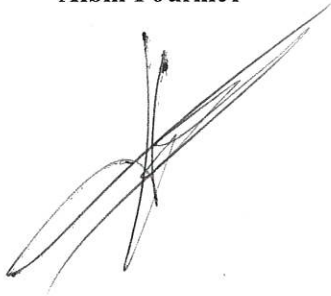
Considérant les éléments susvisés ;

Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote, le conseil municipal, après en avoir délibéré à
l'unanimité :

Date de transmission de l'acte: 29/04/2026
Date de réception de l'AR: 29/04/2026
015-211500947-DE_2026_04_21-DE
A G E D I

- approuve le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe abattoir
- donne pouvoir à Mr le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire de séance,
Albin Fournier



Le Maire,
Pascal Malvezin



Date de transmission de l'acte: 29/04/2026
Date de reception de l'AR: 29/04/2026
015-211500947-DE_2026_04_21-DE
A G E D I

République française
CANTAL

COMMUNE DE LA ROQUEBROU

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
et publié ou notifié
le 30 / 04 / 2026

Séance du 27 avril 2026

Délibération DE_2026_04_22

Date de la convocation: 16/04/2026

Date affichage convocation : 27/04/2026

Membres en exercice : 15

Présents : 12

Votants: 12

Pour: 12

Contre: 0

Abstentions: 0

vingt-sept avril deux mille vingt-six à 19h00 l'assemblée régulièrement
convoquée, s'est réunie sous la présidence de Élodie EYRIGNOUX

Présent(e)s : Pascal MALVEZIN, Jean-Pierre SALAVERT, Élodie
EYRIGNOUX, Albin FOURNIER, Magalie CONSTANT, Pierre REY,
Norbert FAYON, Nathalie GÉRARD, Cody JOANNY, Jean-Jacques
LABRO, Priscillia NOTH, Isabelle TRINQUIER

Représenté(e)s: Estelle GARCIA représentée par Cody JOANNY

Excusé(e)s: Léa DUPONT, Gilbert FRAYSSE

Absent(e)s:

Secrétaire de séance: Albin FOURNIER

Objet: Vote du compte financier unique 2025 budget lotissement -

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'avis de la commission des Finances ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 du budget annexe
lotissement de La Roquebrou

Vu le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe lotissement de La Roquebrou ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la
collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat
synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en
place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui
simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote, le conseil municipal, après en avoir délibéré à
l'unanimité :

- approuve le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe lotissement

- donne pouvoir à Mr le Maire pour prendre toutes me

Date de transmission de l'acte: 29/04/2026

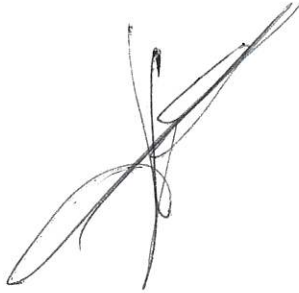
Date de reception de l'AR: 29/04/2026

015-211500947-DE_2026_04_22-DE

A G E D I

présente délibération.

Le secrétaire de séance,
Albin Fournier



Le Maire,
Pascal Malvezin



Date de transmission de l'acte: 29/04/2026

Date de reception de l'AR: 29/04/2026

015-211500947-DE_2026_04_22-DE

A G E D I

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
et publié ou notifié
le 30 / 04 / 20 26

Séance du 27 avril 2026

Délibération DE_2026_04_23

Date de la convocation: 16/04/2026

Date affichage convocation : 27/04/2026

Membres en exercice : 15

Présents : 12

Votants: 13

Pour: 13

Contre: 0

Abstentions: 0

vingt-sept avril deux mille vingt-six à 19h00 l'assemblée régulièrement
convoquée, s'est réunie sous la présidence de Pascal MALVEZIN

Présent(e)s : Pascal MALVEZIN, Jean-Pierre SALAVERT, Élodie
EYRIGNOUX, Albin FOURNIER, Magalie CONSTANT, Pierre REY,
Norbert FAYON, Nathalie GÉRARD, Cody JOANNY, Jean-Jacques
LABRO, Priscillia NOTH, Isabelle TRINQUIER

Représenté(e)s : Estelle GARCIA représentée par Cody JOANNY

Excusé(e)s : Léa DUPONT, Gilbert FRAYSSE

Absent(e)s :

Secrétaire de séance : Albin FOURNIER

Objet: Affectation des résultats 2025 budget commune -

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Pascal MALVEZIN, après avoir adopté le compte financier unique 2025 budget commune, les résultats se présentent comme suit :

Section de fonctionnement

Résultat de l'exercice 2025 qui est égal au compte 12 "résultat de l'exercice" figurant au compte de gestion :
138 992,44 € (A)

Report à nouveau (solde créditeur "110" ou débiteur "119" du compte de gestion) :
298 269,26 € (B)

Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2025 :
437 261,70 € (A+B)

Section d'investissement

Date de transmission de l'acte: 30/04/2026
Date de réception de l'AR: 30/04/2026
015-211500947-DE_2026_04_23-DE
A G E D I

Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs)
- 143 681,55 € (C)

Restes à réaliser, solde des restes à réaliser :
0 € (D)

Besoin de financement à la section d'investissement :
- 143 681,55 (E=C+D)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à....., adopte le résultat de fonctionnement 2025 de la façon suivante et de l'affecter au budget 2026 :

- 1 - couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 "excédents de fonctionnement capitalisés" la somme de 115 887,42 €
 - 2 - le surplus (A+B-F) est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 "excédent de fonctionnement reporté"
- $138\,992,44\text{ €} + 298\,269,26\text{ €} - 115\,887,42\text{ €} = 321\,374,28\text{ €}$

Le secrétaire de séance,
Albin Fournier



Le Maire,
Pascal Malvezin



Date de transmission de l'acte: 30/04/2026
Date de reception de l'AR: 30/04/2026
015-211500947-DE_2026_04_23-DE
A G E D I

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
et publié ou notifié
le 30 / 04 / 2026

Séance du 27 avril 2026

Délibération DE_2026_04_24

Date de la convocation: 16/04/2026

Date affichage convocation : 27/04/2026

Membres en exercice : 15

Présents : 12

Votants: 13

Pour: 13

Contre: 0

Abstentions: 0

vingt-sept avril deux mille vingt-six à 19h00 l'assemblée régulièrement
convoquée, s'est réunie sous la présidence de Pascal MALVEZIN

Présent(e)s : Pascal MALVEZIN, Jean-Pierre SALAVERT, Élodie EYRIGNOUX, Albin FOURNIER, Magalie CONSTANT, Pierre REY, Norbert FAYON, Nathalie GÉRARD, Cody JOANNY, Jean-Jacques LABRO, Priscillia NOTH, Isabelle TRINQUIER

Représenté(e)s : Estelle GARCIA représentée par Cody JOANNY

Excusé(e)s : Léa DUPONT, Gilbert FRAYSSE

Absent(e)s :

Secrétaire de séance : Albin FOURNIER

Objet: Affectation des résultats 2025 budget eau assainissement -

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Pascal MALVEZIN, après avoir adopté le compte financier unique 2025 budget eau assainissement, dont les résultats, se présentent comme suit :

Section de fonctionnement

	Fonctionnement
Résultat exercice 2025	1 213,70 €
Résultat de clôture 2024	- 100 283,42 €
Résultat au 31/12/2025	- 99 069,72 €

Déficit à reporter au 002 en section de fonctionnement du budget primitif 2026.

Section d'investissement

	Investissement
--	----------------

Date de transmission de l'acte: 29/04/2026
Date de réception de l'AR: 29/04/2026
015-211500947-DE_2026_04_24-DE
A G E D I

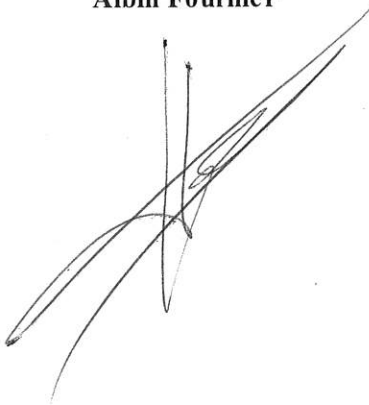
Résultat exercice 2025	- 11 916,39 €
Résultat de clôture 2024	56 156,32 €
Résultat au 31/12/2025	44 239,93 €

Excédent à reporter au 001 en section d'investissement du budget primitif 2026.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte les affectations de résultats 2025 du budget annexe eau et assainissement.

Le secrétaire de séance,

Albin Fournier



Le Maire,

Pascal Malvezin



Date de transmission de l'acte: 29/04/2026

Date de reception de l'AR: 29/04/2026

015-211500947-DE_2026_04_24-DE

A G E D I

République française
CANTAL

COMMUNE DE LA ROQUEBROU

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
et publié ou notifié
le 30 / 04 / 20 26

Séance du 27 avril 2026

Délibération DE_2026_04_25

Date de la convocation: 16/04/2026

Date affichage convocation :27/04/2026

Membres en exercice : 15

Présents : 12

Votants: 13

Pour: 13

Contre: 0

Abstentions: 0

vingt-sept avril deux mille vingt-six à 19h00 l'assemblée régulièrement
convoquée, s'est réunie sous la présidence de Pascal MALVEZIN

Présent(e)s : Pascal MALVEZIN, Jean-Pierre SALAVERT, Élodie
EYRIGNOUX, Albin FOURNIER, Magalie CONSTANT, Pierre REY,
Norbert FAYON, Nathalie GÉRARD, Cody JOANNY, Jean-Jacques
LABRO, Priscillia NOTH, Isabelle TRINQUIER

Représenté(e)s : Estelle GARCIA représentée par Cody JOANNY

Excusé(e)s : Léa DUPONT, Gilbert FRAYSSE

Absent(e)s :

Secrétaire de séance : Albin FOURNIER

Objet: Affectation des résultats 2025 budget abattoir -

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Pascal MALVEZIN, après
avoir adopté le compte financier unique 2025 budget abattoir, dont les résultats, se
présentent comme suit :

Section de fonctionnement

	Fonctionnement
Résultat exercice 2025	1 402,75 €
Résultat de clôture 2024	84 267,46 €
Résultat au 31/12/2025	85 670,21 €

Excédent à reporter au 002 en section de fonctionnement au budget primitif 2026.

Section d'investissement

	Investissement
--	----------------

Date de transmission de l'acte: 29/04/2026

Date de réception de l'AR: 29/04/2026

015-211500947-DE_2026_04_25-DE

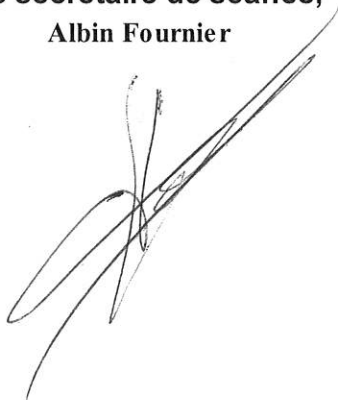
A G E D I

Résultat exercice 2025	36 352,53 €
Résultat de clôture 2024	196 166,35 €
Résultat au 31/12/2025	232 518,88 €

Excédent à reporter au 001 en section d'investissement du budget primitif 2026.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte les affectations de résultats 2025 du budget annexe abattoir.

Le secrétaire de séance,
Albin Fournier



Le Maire,
Pascal Malvezin



Date de transmission de l'acte: 29/04/2026
Date de reception de l'AR: 29/04/2026
015-211500947-DE_2026_04_25-DE
A G E D I

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
et publié ou notifié
le 30/04 / 2026

Séance du 27 avril 2026

Délibération DE_2026_04_26

Date de la convocation: 16/04/2026

Date affichage convocation :27/04/2026

Membres en exercice : 15

Présents : 12

Votants: 13

Pour: 13

Contre: 0

Abstentions: 0

vingt-sept avril deux mille vingt-six à 19h00 l'assemblée régulièrement
convoquée, s'est réunie sous la présidence de Pascal MALVEZIN

Présent(e)s : Pascal MALVEZIN, Jean-Pierre SALAVERTE, Élodie
EYRIGNOUX, Albin FOURNIER, Magalie CONSTANT, Pierre REY,
Norbert FAYON, Nathalie GÉRARD, Cody JOANNY, Jean-Jacques
LABRO, Priscillia NOTH, Isabelle TRINQUIER

Représenté(e)s : Estelle GARCIA représentée par Cody JOANNY

Excusé(e)s : Léa DUPONT, Gilbert FRAYSSE

Absent(e)s :

Secrétaire de séance : Albin FOURNIER

Objet: Affectation des résultats 2025 budget lotissement -

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Pascal MALVEZIN, après
avoir adopté le compte financier unique 2025 budget lotissement, dont les résultats, se
présentent comme suit :

Section de fonctionnement

	Fonctionnement
Résultat exercice 2025	7 214,21 €
Résultat de clôture 2024	- 21 514,21 €
Résultat au 31/12/2025	- 14 300 €

Déficit à reporter au 002 en section de fonctionnement du budget primitif 2026.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte les affectations de
résultats 2025 du budget annexe lotissement.

Le secrétaire de séance,

Le Maire

Date de transmission de l'acte: 29/04/2026
Date de réception de l'AR: 29/04/2026
015-211500947-DE_2026_04_26-DE
A G E D I

Albin Fournier



Pascal Malvezin



Date de transmission de l'acte: 29/04/2026
Date de reception de l'AR: 29/04/2026
015-211500947-DE_2026_04_26-DE
A G E D I

République française
CANTAL

COMMUNE DE LA ROQUEBROU

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
et publié ou notifié
le 30/04/2026

Séance du 27 avril 2026

Délibération DE_2026_04_27

Date de la convocation: 16/04/2026

Date affichage convocation : 27/04/2026

Membres en exercice : 15

Présents : 12

Votants: 13

Pour: 13

Contre: 0

Abstentions: 0

vingt-sept avril deux mille vingt-six à 19h00 l'assemblée régulièrement
convoquée, s'est réunie sous la présidence de Pascal MALVEZIN

Présent(e)s : Pascal MALVEZIN, Jean-Pierre SALAVERT, Élodie
EYRIGNOUX, Albin FOURNIER, Magalie CONSTANT, Pierre REY,
Norbert FAYON, Nathalie GÉRARD, Cody JOANNY, Jean-Jacques
LABRO, Priscillia NOTH, Isabelle TRINQUIER

Représenté(e)s : Estelle GARCIA représentée par Cody JOANNY

Excusé(e)s : Léa DUPONT, Gilbert FRAYSSE

Absent(e)s :

Secrétaire de séance: Albin FOURNIER

Objet: Vote du budget primitif 2026 commune -

Monsieur le Maire présente les propositions du budget primitif 2026 de la commune qui
s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Fonctionnement = 1 726 322,04 €
- Investissement = 910 696,87 €

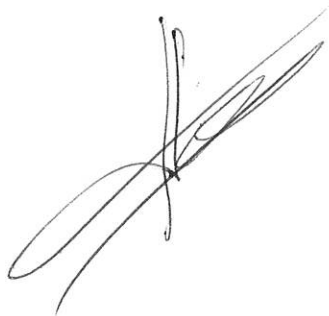
Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le budget primitif
2026 de la commune arrêté comme suit :

au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 726 322,04	1 726 322,04
Investissement	910 696,87	910 696,87
TOTAL	2 637 018,91	2 637 018,91

Date de transmission de l'acte: 29/04/2026
Date de réception de l'AR: 29/04/2026
015-211500947-DE_2026_04_27-DE
A G E D I

**Le secrétaire de séance,
Albin Fournier**



**Le Maire,
Pascal Malvezin**



Date de transmission de l'acte: 29/04/2026
Date de reception de l'AR: 29/04/2026
015-211500947-DE_2026_04_27-DE
A G E D I

République française
CANTAL

COMMUNE DE LA ROQUEBROU

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
et publié ou notifié
le 30/04/2026

Séance du 27 avril 2026

Délibération DE_2026_04_28

Date de la convocation: 16/04/2026

Date affichage convocation :27/04/2026

Membres en exercice : 15

Présents : 12

Votants: 13

Pour: 13

Contre: 0

Abstentions: 0

vingt-sept avril deux mille vingt-six à 19h00 l'assemblée régulièrement
convoquée, s'est réunie sous la présidence de Pascal MALVEZIN

Présent(e)s : Pascal MALVEZIN, Jean-Pierre SALAVERTE, Élodie EYRIGNOUX, Albin FOURNIER, Magalie CONSTANT, Pierre REY, Norbert FAYON, Nathalie GÉRARD, Cody JOANNY, Jean-Jacques LABRO, Priscillia NOTH, Isabelle TRINQUIER

Représenté(e)s : Estelle GARCIA représentée par Cody JOANNY

Excusé(e)s : Léa DUPONT, Gilbert FRAYSSE

Absent(e)s :

Secrétaire de séance: Albin FOURNIER

Objet: Vote du budget primitif 2026 eau assainissement -

Monsieur le Maire présente les propositions du budget primitif 2026 eau assainissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Fonctionnement = 264 314,73 €
- Investissement = 185 006,83 €

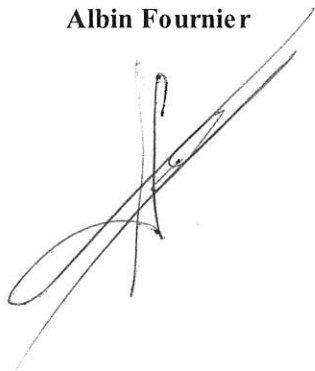
Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le budget annexe primitif 2026 eau assainissement arrêté comme suit :

au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	264 314,73	264 314,73
Investissement	185 006,83	185 006,83
TOTAL	449 321,56	449 321,56

Date de transmission de l'acte: 29/04/2026
Date de réception de l'AR: 29/04/2026
015-211500947-DE_2026_04_28-DE
A G E D I

**Le secrétaire de séance,
Albin Fournier**



**Le Maire,
Pascal Malvezin**



Date de transmission de l'acte: 29/04/2026
Date de reception de l'AR: 29/04/2026
015-211500947-DE_2026_04_28-DE
A G E D I

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
et publié ou notifié
le 30 / 04 / 20 26

Séance du 27 avril 2026

Délibération DE_2026_04_29

Date de la convocation: 16/04/2026
Date affichage convocation : 27/04/2026

Membres en exercice : 15

Présents : 12

Votants: 13

Pour: 13

Contre: 0

Abstentions: 0

vingt-sept avril deux mille vingt-six à 19h00 l'assemblée régulièrement
convoquée, s'est réunie sous la présidence de Pascal MALVEZIN

Présent(e)s : Pascal MALVEZIN, Jean-Pierre SALAVERT, Élodie EYRIGNOUX, Albin FOURNIER, Magalie CONSTANT, Pierre REY, Norbert FAYON, Nathalie GÉRARD, Cody JOANNY, Jean-Jacques LABRO, Priscillia NOTH, Isabelle TRINQUIER

Représenté(e)s : Estelle GARCIA représentée par Cody JOANNY

Excusé(e)s : Léa DUPONT, Gilbert FRAYSSE

Absent(e)s :

Secrétaire de séance : Albin FOURNIER

Objet: Vote du budget primitif 2026 abattoir -

Monsieur le Maire présente les propositions du budget primitif 2026 abattoir qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Fonctionnement = 203 150,21 €
- Investissement = 355 712,69 €

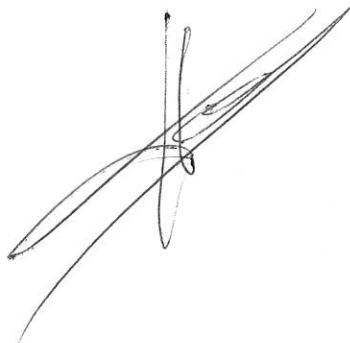
Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le budget annexe primitif 2026 abattoir arrêté comme suit :

au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement

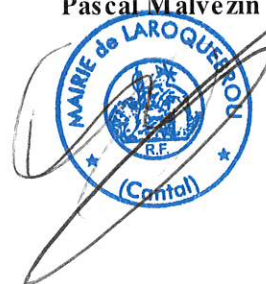
	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	203 150,21	203 150,21
Investissement	355 712,69	355 712,69
TOTAL	558 862,90	558 862,90

Date de transmission de l'acte: 29/04/2026
Date de réception de l'AR: 29/04/2026
015-211500947-DE_2026_04_29-DE
A G E D I

**Le secrétaire de séance,
Albin Fournier**



**Le Maire,
Pascal Malvezin**



Date de transmission de l'acte: 29/04/2026
Date de reception de l'AR: 29/04/2026
015-211500947-DE_2026_04_29-DE
A G E D I

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
et publié ou notifié
le 30/04/2026

Séance du 27 avril 2026

Délibération DE_2026_04_30

Date de la convocation: 16/04/2026

Date affichage convocation :27/04/2026

Membres en exercice : 15

Présents : 12

Votants: 13

Pour: 13

Contre: 0

Abstentions: 0

vingt-sept avril deux mille vingt-six à 19h00 l'assemblée régulièrement
convoquée, s'est réunie sous la présidence de Pascal MALVEZIN

Présent(e)s : Pascal MALVEZIN, Jean-Pierre SALAVERT, Élodie
EYRIGNOUX, Albin FOURNIER, Magalie CONSTANT, Pierre REY,
Norbert FAYON, Nathalie GÉRARD, Cody JOANNY, Jean-Jacques
LABRO, Priscillia NOTH, Isabelle TRINQUIER

Représenté(e)s : Estelle GARCIA représentée par Cody JOANNY

Excusé(e)s : Léa DUPONT, Gilbert FRAYSSE

Absent(e)s :

Secrétaire de séance: Albin FOURNIER

Objet: Vote du budget primitif 2026 lotissement -

Monsieur le Maire présente les propositions du budget primitif 2026 lotissement en dépenses et en recettes comme suit :

- Fonctionnement = dépenses : 0 € recette : 7 150 €
- Investissement = 0 €

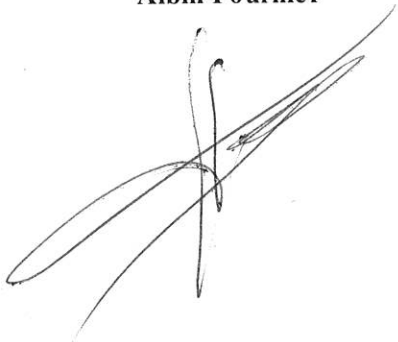
Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le budget annexe primitif 2026 lotissement arrêté comme suit :

au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	0	7 150
Investissement	0	0
TOTAL	0	7 150

Date de transmission de l'acte: 29/04/2026
Date de réception de l'AR: 29/04/2026
015-211500947-DE_2026_04_30-DE
A G E D I

**Le secrétaire de séance,
Albin Fournier**



**Le Maire,
Pascal Malvezin**



Date de transmission de l'acte: 29/04/2026
Date de reception de l'AR: 29/04/2026
015-211500947-DE_2026_04_30-DE
A G E D I

République française
CANTAL

COMMUNE DE LA ROQUEBROU

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
et publié ou notifié
le 30 / 04 / 20 26

Séance du 27 avril 2026

Délibération DE_2026_04_31

Membres en exercice : 15

Présents : 12

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de la convocation : 16/04/2026
Date affichage convocation : 27/04/2026

vingt-sept avril deux mille vingt-six à 19h00 l'assemblée régulièrement
convoquée, s'est réunie sous la présidence de Pascal MALVEZIN

Présent(e)s : Pascal MALVEZIN, Jean-Pierre SALAVERT, Élodie EYRIGNOUX, Albin FOURNIER, Magalie CONSTANT, Pierre REY, Norbert FAYON, Nathalie GÉRARD, Cody JOANNY, Jean-Jacques LABRO, Priscillia NOTH, Isabelle TRINQUIER

Représenté(e)s : Estelle GARCIA représentée par Cody JOANNY

Excusé(e)s : Léa DUPONT, Gilbert FRAYSSE

Absent(e)s :

Secrétaire de séance : Albin FOURNIER

Objet: Vote des taux d'imposition 2026 -

Monsieur le Maire rappelle que par délibération DE_2025_04_22 en date du 10 avril 2025, le conseil municipal avait fixé les taux des impôts pour 2025 à :

Taxes	Taux
Taxe d'habitation (TH)	16,25 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) 32,25 % part communale + 23,56 % part départementale	55,81 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	96,90 %

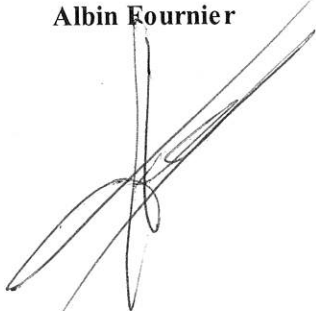
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer les taux d'imposition pour l'année 2026 comme suit :

Taxes	Taux
Taxe d'habitation (TH)	16,25 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) 32,25 % part communale + 23,56 % part départementale	55,81 %

Date de transmission de l'acte: 29/04/2026
Date de réception de l'AR: 29/04/2026
015-211500947-DE_2026_04_31-DE
A G E D I

Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	96,90 %
---	---------

Le secrétaire de séance,
Albin Fournier



Le Maire,
Pascal Malvezin



Date de transmission de l'acte: 29/04/2026

Date de reception de l'AR: 29/04/2026

015-211500947-DE_2026_04_31-DE

A G E D I

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
et publié ou notifié
le 30 / 04 / 20 26

Séance du 27 avril 2026

Délibération DE_2026_04_32

Date de la convocation: 16/04/2026
Date affichage convocation : 27/04/2026

Membres en exercice : 15

Présents : 12

Votants: 13

Pour: 13

Contre: 0

Abstentions: 0

vingt-sept avril deux mille vingt-six à 19h00 l'assemblée régulièrement
convoquée, s'est réunie sous la présidence de Pascal MALVEZIN

Présent(e)s : Pascal MALVEZIN, Jean-Pierre SALAVERT, Élodie EYRIGNOUX, Albin FOURNIER, Magalie CONSTANT, Pierre REY, Norbert FAYON, Nathalie GÉRARD, Cody JOANNY, Jean-Jacques LABRO, Priscillia NOTH, Isabelle TRINQUIER

Représenté(e)s : Estelle GARCIA représentée par Cody JOANNY

Excusé(e)s : Léa DUPONT, Gilbert FRAYSSE

Absent(e)s :

Secrétaire de séance: Albin FOURNIER

Objet: Renouvellement ligne de trésorerie -

Par délibération DE_2017_10_52 en date du 18 octobre 2017, le conseil municipal a autorisé l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 300 000 € auprès du Crédit Agricole.

A ce jour Monsieur le Maire explique la nécessité de reconduction de cette ligne de trésorerie à hauteur de 250 000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la reconduction de la ligne de trésorerie à hauteur de 250 000 €, à valider les conditions financières et à autoriser Mr le Maire à signer la convention à venir.

Monsieur le Maire et le conseiller décideur local seront chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente convention.

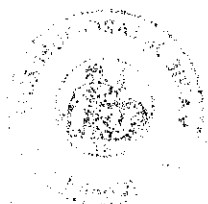
Le secrétaire de séance,
Albin Fournier



Le Maire,
Pascal Malvezin



Date de transmission de l'acte: 29/04/2026
Date de réception de l'AR: 29/04/2026
015-211500947-DE_2026_04_32-DE
A G E D I



République française
CANTAL

COMMUNE DE LA ROQUEBROU

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
et publié ou notifié
le 30/04/2026

Séance du 27 avril 2026

Délibération DE_2026_04_33

Date de la convocation: 16/04/2026

Date affichage convocation :27/04/2026

Membres en exercice : 15

Présents : 12

Votants: 13

Pour: 13

Contre: 0

Abstentions: 0

vingt-sept avril deux mille vingt-six à 19h00 l'assemblée régulièrement
convoquée, s'est réunie sous la présidence de Pascal MALVEZIN

Présent(e)s : Pascal MALVEZIN, Jean-Pierre SALAVERT, Élodie
EYRIGNOUX, Albin FOURNIER, Magalie CONSTANT, Pierre REY,
Norbert FAYON, Nathalie GÉRARD, Cody JOANNY, Jean-Jacques
LABRO, Priscillia NOTH, Isabelle TRINQUIER

Représenté(e)s : Estelle GARCIA représentée par Cody JOANNY

Excusé(e)s : Léa DUPONT, Gilbert FRAYSSE

Absent(e)s :

Secrétaire de séance: Albin FOURNIER

**Objet: Désignation du représentant de la collectivité à l'Agence
Technique Départementale "Cantal Ingénierie & Territoires" -**

La collectivité adhère à l'Agence Technique Départementale « Cantal Ingénierie & Territoires »,
chargée d'apporter aux collectivités territoriales qui le demandent une assistance d'ordre
technique, juridique ou financier.

Le périmètre d'intervention de Cantal Ingénierie & Territoires est :

- L'assistance juridique et administrative, avec la réalisation de missions de conseil dans
les domaines administratif et juridique liés à la gestion locale avec, le cas échéant, une
assistance à la rédaction de pièces et documents ou la fourniture de modèles, des
conseils méthodologiques (type de procédure à suivre par exemple...), des analyses
juridiques, l'accès à un service de veille juridique,
- L'accompagnement à la gestion des données dont la prestation « Mise en conformité au
RGPD » et la mise à disposition d'un délégué à la Protection des Données personnelles
– DPO et la prestation d'archivage itinérant.
- L'accompagnement de projets et l'aide à la programmation.

Dans le domaine technique :

- des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) dans le numérique (systèmes
d'information, infrastructures numériques, E-services, dématérialisation, développement

Date de transmission de l'acte: 29/04/2026

Date de reception de l'AR: 29/04/2026

015-211500947-DE_2026_04_33-DE

A G E D I

du numérique dans les écoles),

- un rôle de conseil et d'accompagnement en phase diagnostic des projets relatifs à la voirie et aux réseaux divers, aux ouvrages d'art, à l'eau et à l'assainissement, à l'aménagement d'espaces publics et au patrimoine bâti,
- des prestations (Recherches de fuites AEP, passages caméra pour les drains AEP, sectorisations,...),
- des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) dans le domaine de la voirie et des réseaux divers, des ouvrages d'art et en matière d'eau et d'assainissement,
- des missions de maîtrise d'œuvre uniquement dans le domaine de la voirie et des réseaux divers et des ouvrages d'art.

Les conditions tarifaires sont indiquées dans les statuts et le règlement intérieur de CIT.

Suite aux élections municipales de mars 2026 et l'installation du conseil, il convient de désigner un représentant de la commune pour siéger aux instances décisionnelles de l'Agence Technique Départementale « Cantal Ingénierie & Territoires ». La collectivité dispose d'un siège au sein de l'assemblée générale.

Conformément à l'article 5 des statuts : Siègent seuls avec voix délibérative au sein des organes délibérants de l'Agence, les Conseillers départementaux pour le Département, les Maires ou leur représentant pour les Communes, les Présidents ou leur représentant pour les Etablissements Publics Communaux et Intercommunaux et les Organismes Publics de Coopération Locale.

Un élu exerçant plusieurs fonctions ci-avant ne peut siéger qu'à un seul titre.

Le conseil municipal, après appel à candidature et après le vote de l'assemblée :

- DESIGNER Mr Norbert FAYON pour représenter la commune au sein des instances décisionnelles de l'Agence départementale
- CHARGER Mr le Maire de toutes les démarches nécessaires.

Le secrétaire de séance,
Albin Fournier



Le Maire,
Pascal Malvezin



Date de transmission de l'acte: 29/04/2026

Date de réception de l'AR: 29/04/2026

015-211500947-DE_2026_04_33-DE

A G E D I

République française
CANTAL

COMMUNE DE LA ROQUEBROU

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
et publié ou notifié
le 30 / 04 / 2026

Séance du 27 avril 2026

Délibération DE_2026_04_34

Date de la convocation: 16/04/2026
Date affichage convocation : 27/04/2026

Membres en exercice : 15

Présents : 12

Votants: 13

Pour: 13

Contre: 0

Abstentions: 0

vingt-sept avril deux mille vingt-six à 19h00 l'assemblée régulièrement
convoquée, s'est réunie sous la présidence de Pascal MALVEZIN

Présent(e)s : Pascal MALVEZIN, Jean-Pierre SALAVERT, Élodie
EYRIGNOUX, Albin FOURNIER, Magalie CONSTANT, Pierre REY,
Norbert FAYON, Nathalie GÉRARD, Cody JOANNY, Jean-Jacques
LABRO, Priscillia NOTH, Isabelle TRINQUIER

Représenté(e)s : Estelle GARCIA représentée par Cody JOANNY

Excusé(e)s : Léa DUPONT, Gilbert FRAYSSE

Absent(e)s :

Secrétaire de séance : Albin FOURNIER

**Objet: Désignation des délégués titulaires auprès du Syndicat
Départemental d'Energies du Cantal -**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'en raison du renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de procéder à la désignation des nouveaux délégués auprès du Syndicat Départemental d'Energies du CANTAL, pour le secteur d'énergie dont relève la commune.

Il précise qu'au regard des statuts du Syndicat Départemental d'Energies du Cantal (Article 6.1.1), cette délégation comprend **deux délégués titulaires**.

A l'issue du vote, sont désignés en qualité de délégués titulaires :

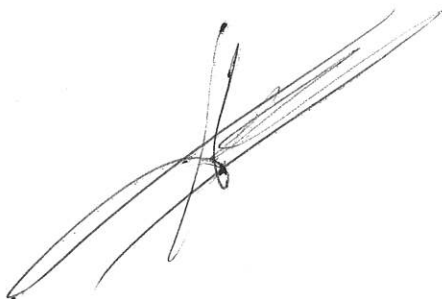
Mme DUPONT Léa

Mr REY Pierre

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la désignation de Mme DUPONT Léa et Mr REY Pierre en qualité de délégués titulaires.

Date de transmission de l'acte: 29/04/2026
Date de réception de l'AR: 29/04/2026
015-211500947-DE_2026_04_34-DE
A G E D I

Le secrétaire de séance,
Albin Fournier



Le Maire,
Pascal Malvezin



Date de transmission de l'acte: 29/04/2026
Date de reception de l'AR: 29/04/2026
015-211500947-DE_2026_04_34-DE
A G E D I

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
et publié ou notifié
le 30 / 04 / 20 26

Séance du 27 avril 2026

Délibération DE_2026_04_35

Date de la convocation: 16/04/2026
Date affichage convocation : 27/04/2026

Membres en exercice : 15

Présents : 12

Votants: 13

Pour: 13

Contre: 0

Abstentions: 0

vingt-sept avril deux mille vingt-six à 19h00 l'assemblée régulièrement
convoquée, s'est réunie sous la présidence de Pascal MALVEZIN

Présent(e)s : Pascal MALVEZIN, Jean-Pierre SALAVERT, Élodie EYRIGNOUX, Albin FOURNIER, Magalie CONSTANT, Pierre REY, Norbert FAYON, Nathalie GÉRARD, Cody JOANNY, Jean-Jacques LABRO, Priscillia NOTH, Isabelle TRINQUIER

Représenté(e)s : Estelle GARCIA représentée par Cody JOANNY

Excusé(e)s : Léa DUPONT, Gilbert FRAYSSE

Absent(e)s :

Secrétaire de séance : Albin FOURNIER

Objet: Désignation de deux référents Petites Cités de Caractère -

Suite aux élections municipales, la commune est amenée à désigner deux référents auprès de l'association des Petites Cités de Caractère.

Ces référents seront le lien privilégié entre la commune et le réseau Petites Cités de Caractère. Ils devront participer à la vie du réseau territorial, développer des synergies avec les Petites Cités de Caractère voisines et représenteront la commune au niveau régional et national. Les référents participeront aux différentes réunions et siégeront aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, désigne Mme TRINQUIER Isabelle et Mr MALVEZIN Pascal comme référents de la commune auprès de l'association des Petites Cités de Caractère.

Le secrétaire de séance,
Albin Fournier



Le Maire,
Pascal Malvezin



Date de transmission de l'acte: 29/04/2026
Date de réception de l'AR: 29/04/2026
015-211500947-DE_2026_04_35-DE
A G E D I



République française
CANTAL

COMMUNE DE LA ROQUEBROU

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
et publié ou notifié
le 30/06/2026

Séance du 27 avril 2026

Délibération DE_2026_04_36

Date de la convocation: 16/04/2026
Date affichage convocation : 27/04/2026

Membres en exercice : 15

Présents : 12

Votants: 13

Pour: 13

Contre: 0

Abstentions: 0

vingt-sept avril deux mille vingt-six à 19h00 l'assemblée régulièrement
convoquée, s'est réunie sous la présidence de Pascal MALVEZIN

Présent(e)s : Pascal MALVEZIN, Jean-Pierre SALAVERT, Élodie
EYRIGNOUX, Albin FOURNIER, Magalie CONSTANT, Pierre REY,
Norbert FAYON, Nathalie GÉRARD, Cody JOANNY, Jean-Jacques
LABRO, Priscillia NOTH, Isabelle TRINQUIER

Représenté(e)s : Estelle GARCIA représentée par Cody JOANNY

Excusé(e)s : Léa DUPONT, Gilbert FRAYSSE

Absent(e)s :

Secrétaire de séance : Albin FOURNIER

**Objet: Désignation des représentants à l'assemblée spéciale du
Syndicat Mixte AGEDI -**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-7 ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte AGEDI, et notamment les dispositions relatives à la
composition de l'Assemblée Spéciale ;

Considérant que chaque membre adhérent du Syndicat Mixte AGEDI doit désigner un
représentant ainsi qu'un suppléant appelés à siéger au sein de l'Assemblée Spéciale ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, il convient de procéder à
la désignation des représentants de la commune de La Roquebrou au sein de
l'Assemblée Spéciale du Syndicat Mixte AGEDI ;

Monsieur le Maire expose que, du fait de l'adhésion de la commune au Syndicat Mixte
AGEDI, le conseil municipal doit désigner un représentant titulaire et un représentant
suppléant afin de permettre à la commune de participer aux réunions de l'Assemblée
Spéciale, notamment pour prendre part à la désignation des membres du Comité
Syndical et aux débats portant sur les orientations du Syndicat

Date de transmission de l'acte: 29/04/2026
Date de réception de l'AR: 29/04/2026
015-211500947-DE_2026_04_36-DE
AGEDI

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

1. DÉSIGNE en qualité de représentant titulaire : Mr MALVEZIN Pascal, Maire
2. DÉSIGNE en qualité de représentant suppléant : Mr JOANNY Cody, conseiller municipal
3. PRÉCISE que ces représentants exerceront leur mandat pour la durée du mandat en cours.
4. AUTORISE Monsieur le Maire à notifier la présente délibération au Syndicat Mixte AGEDI et à accomplir les formalités nécessaires à sa transmission au contrôle de légalité.

Le secrétaire de séance,
Albin Fourrier



Le Maire,
Pascal Malvezin



Date de transmission de l'acte: 29/04/2026
Date de réception de l'AR: 29/04/2026
015-211500947-DE_2026_04_36-DE
A G E D I

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
et publié ou notifié
le 30/04 / 2026

Séance du 27 avril 2026

Délibération DE_2026_04_37

Date de la convocation: 16/04/2026
Date affichage convocation : 27/04/2026

Membres en exercice : 15

Présents : 12

Votants: 13

Pour: 13

Contre: 0

Abstentions: 0

vingt-sept avril deux mille vingt-six à 19h00 l'assemblée régulièrement
convoquée, s'est réunie sous la présidence de Pascal MALVEZIN

Présent(e)s: Pascal MALVEZIN, Jean-Pierre SALAVERT, Élodie EYRIGNOUX, Albin FOURNIER, Magalie CONSTANT, Pierre REY, Norbert FAYON, Nathalie GÉRARD, Cody JOANNY, Jean-Jacques LABRO, Priscillia NOTH, Isabelle TRINQUIER

Représenté(e)s: Estelle GARCIA représentée par Cody JOANNY

Excusé(e)s: Léa DUPONT, Gilbert FRAYSSE

Absent(e)s:

Secrétaire de séance: Albin FOURNIER

Objet: Désignation des délégués pour les commissions de bassin-versant -

Le syndicat mixte de la Dordogne moyenne et de la Cère aval (SMDMCA) met en œuvre la compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) depuis sa création en 2020. La GEMAPI est une compétence obligatoire des communautés de communes et d'agglomération, transférée au SMDMCA.

Ce syndicat s'appuie, en dehors des instances classiques (bureau et comité syndical) sur des commissions de bassin versant composées de conseillers municipaux. Ces commissions permettent de maintenir un lien direct avec les acteurs locaux sur les enjeux liés à la GEMAPI.

Il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant par commission. Il est possible de nommer les mêmes délégués pour chacune des commissions.

Considérant que le territoire de la commune est couvert par la commission de bassin-versant de la Cère aval,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide :

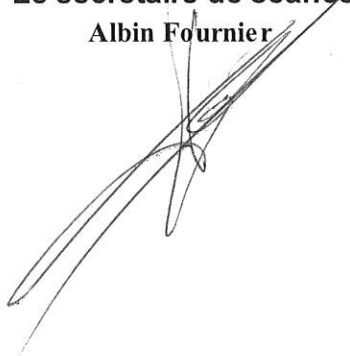
Date de transmission de l'acte: 29/04/2026
Date de réception de l'AR: 29/04/2026
015-211500947-DE_2026_04_37-DE
A G E D I

- de désigner les délégués appelés à représenter la commune auprès du SMDMCA, comme suit :

Commission de bassin versant de Cère aval

- *Monsieur FOURNIER Albin*, comme délégué titulaire ;
- *Madame GERARD Nathalie*, comme délégué suppléant ;

Le secrétaire de séance,
Albin Fournier



Le Maire,
Pascal Malvezin



Date de transmission de l'acte: 29/04/2026

Date de reception de l'AR: 29/04/2026

015-211500947-DE_2026_04_37-DE

A G E D I

République française
CANTAL

COMMUNE DE LA ROQUEBROU

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
et publié ou notifié
le 30 / 04 / 2026

Séance du 27 avril 2026

Délibération DE_2026_04_38

Date de la convocation: 16/04/2026

Date affichage convocation : 27/04/2026

Membres en exercice : 15

Présents : 12

Votants: 13

Pour: 13

Contre: 0

Abstentions: 0

vingt-sept avril deux mille vingt-six à 19h00 l'assemblée régulièrement
convoquée, s'est réunie sous la présidence de Pascal MALVEZIN

Présent(e)s : Pascal MALVEZIN, Jean-Pierre SALAVERT, Élodie
EYRIGNOUX, Albin FOURNIER, Magalie CONSTANT, Pierre REY,
Norbert FAYON, Nathalie GÉRARD, Cody JOANNY, Jean-Jacques
LABRO, Priscillia NOTH, Isabelle TRINQUIER

Représenté(e)s : Estelle GARCIA représentée par Cody JOANNY

Excusé(e)s : Léa DUPONT, Gilbert FRAYSSE

Absent(e)s :

Secrétaire de séance: Albin FOURNIER

Objet: Désignation du correspondant défense -

Monsieur le Maire précise qu'un correspondant défense doit être désigné par le Conseil Municipal, conformément à la circulaire de Madame le Ministre de la Défense du 27 janvier 2004. Il a pour mission de sensibiliser et d'associer pleinement les citoyens aux questions de défense. Il développe le lien "Armée-Nation" grâce aux actions de proximité. Il est l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires du département sur les questions de défense.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité désigne Mr FOURNIER Albin, comme correspondant défense.

Le secrétaire de séance,
Albin Fournier



Le Maire,
Pascal Malvezin



Date de transmission de l'acte: 29/04/2026
Date de réception de l'AR: 29/04/2026
015-211500947-DE_2026_04_38-DE
A G E D I

